



## Mairie de La Rivière - Drugeon

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 30 octobre 2020  
Sur convocation du 24 octobre 2020  
**Secrétaire de Séance : Sophie Terretaz**

### Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	X
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MARGUET Chloé	X
BERTRAND Claire	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	X	TERRETTAZ Sophie	X
DICHAMP Anthony	X	TRIMAILLE Flavien	X
GIRARD Odile	X		

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 2 octobre 2020
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Délibérations :
  - CFD - Validation des fonds de concours
  - Règlement de boisement : validation des membres de la CIAF
  - Attribution logement ancienne mairie + fixation loyer
5. Point sur les travaux en cours
6. Affaires intercommunales
7. Questions et informations diverses

### I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 2 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

### II) Compte-rendu des commissions

#### Environnement/cadre de vie

- Illuminations de Noël : L'installation d'un sapin de Noël de taille respectable sur la place de l'Eglise nécessite de gros travaux pour assurer la sécurité. Le conseil décide donc d'abandonner ce projet et d'illuminer uniquement les feuillus de la place.
- Passerelle sous le moulin (chemin Drugeon et Dragon) : Jean-Noël Resch a été sollicité et a donné un avis favorable pour l'installation de 3 buses béton

rectangulaires en lieu et place de la passerelle. Des devis sont en attente pour cette réalisation.

- Broyeur : en raison du confinement, le broyage est annulé. Les personnes inscrites pour bénéficier de ce service pourront porter leur branchage et William se chargera du broyage en début de semaine.
- Les arbres du terrain de boules et de la croix de mission seront plantés lundi 2 novembre. Il conviendra d'envisager la taille des arbres le long du chemin du Père Clément.
- Le toboggan de l'aire de jeux Clos Baillet est détérioré et sera remplacé. Un devis a été demandé à l'entreprise qui a fourni ces jeux.
- Boîte à livres : La commune a été sollicitée par le CPIE pour créer un groupe de personnes ressources pour la fabrication et le fonctionnement de cette boîte.
- Aménagement ENDD : le projet d'agrès pour enfants, à côté de l'aire de jeux de la MTL pourrait bénéficier d'une subvention.

### **Vie associative**

- Salle des jeunes : Jérémy Lonchamp a rencontré les parents des jeunes mis en cause dans la fermeture de la salle et rappel du règlement intérieur (nuisances sonores, consommation d'alcool, voisinage...).  
La salle réouvrira dès que les mesures sanitaires le permettront.

### **Bâtiments et chemins**

- Chemin Ile du martinet (sous le pont) : la commune a reçu l'autorisation de commencer les travaux mais l'entreprise retenue n'est pas disponible avant 2021.
- Balayage : prévu première semaine de novembre.
- Eclairage public : Concernant le câble à supprimer chemin de la fenette (câble qui passe au dessus d'une propriété privée et alimente un chemin privé), la commune a reçu un devis de 230 € HT pour le démontage complet et la dépose du poteau. Le conseil valide ce devis.  
Un devis de 3 364 € HT est présenté si toutefois les propriétaires du chemin privé souhaitent poser un mat de 5 mètres, autonome (solaire). Cette installation serait à la charge des propriétaires.
- Concernant le logement du bâtiment de l'ancienne mairie, les portes sont changées par GV Artisans de l'étang ainsi que les plinthes et tablettes de fenêtres. En attente de l'intervention de l'entreprise SCS pour la salle de bain et la pose d'un plan de travail équipé pour la cuisine.

### **Gestion de la forêt**

- La parcelle 8 a été martelée (550 m<sup>3</sup>) et est vendue à la scierie Laresche en contrat. Les bûcherons devraient intervenir en novembre pour l'exploitation.
- Information concernant la place à bois située à l'entrée du village (à côté de la porcherie) : elle est ouverte à tous mais les utilisateurs potentiels doivent se faire connaître en mairie et signer une convention.
- L'abattage du tilleul du jardin de curé a été réalisé.  
Un nouveau devis a été demandé pour l'élagage des arbres du chemin piéton clos du terreau.

- Suite aux coups de vent de la semaine passée, des branches des peupliers de l'étang ont cassé. Une demande a été faite à une entreprise spécialisée pour évaluer le danger. Ces arbres hauts et fragiles ont été élagués en 2018 et ne nécessitent aucune taille particulière.

### **Communication et information**

- R'virat 2020 : la commission a déjà mis en page une vingtaine de pages.

### **III) Urbanisme**

#### Permis de Construire

Taboni Amandine pour une maison d'habitation rue des lilas.

#### Déclaration préalable

Piccolo Xavier pour la pose d'une fenêtre de toit.

### **IV) Délibérations**

- CFD – Validation des fonds de concours : le maire explique que ces fonds de concours correspondent à un reversement de l'impôt prélevé par la communauté de communes pour le compte des communes et de la FPU. Le Conseil valide à l'unanimité le montant de 51 223.84 €.
- Règlement de boisement : il est nécessaire de valider les membres de la CIAF afin de pouvoir continuer les travaux engagés. Le conseil désigne les mêmes personnes qu'en 2019.
- Attribution du logement de l'ancienne mairie et montant du loyer : la commune a reçu la demande de Luc Paulin pour occuper ce logement. Le conseil donne son accord pour lui attribuer ce logement dès qu'il sera rénové (début 2021 a priori). Le loyer sera maintenu à 330 € mensuel hors charges, jusqu'à la fin de la convention de loyer en juin 2022. Après cette date, la convention sera dénoncée et le loyer sera réévalué selon le coût du marché immobilier en vigueur

### **V) Affaires intercommunales**

- Eau / Assainissement : la communauté de communes a rencontré des difficultés importantes quant à la facturation de l'eau et de l'assainissement. 2 factures doivent parvenir aux administrés d'ici la fin de l'année.  
Le conseil communautaire a décidé de facturer dès 2021, les parts fixes (eau et assainissement) en début d'année et la consommation au mois de juin.  
Un responsable du service Eau et Assainissement a été recruté.
- PLUi : Le Conseil valide le zonage et les OAP présentés lors d'une réunion de travail.
- Pacte Financier Fiscal : il sera nécessaire d'établir les besoins financiers de la commune afin de prévoir en début d'année les éventuelles hausses d'impôts locaux.
- SEVAD : le déneigement de l'école est assurée par Mme Mélinas et refacturé au syndicat.
- SMCOM : Les déchetteries sont maintenues ouvertes pendant le confinement.

## **VI) Questions diverses**

- Courrier de Jean-Michel Delavenne pour le trottoir faubourg d'Arclin qui est dégradé et ne peut plus être déneigé par ses soins.
- Commission de contrôle des listes électorales : 2 membres, hors conseil municipal, doivent être désignés pour participer aux travaux de contrôle des listes électorales.

## **VII) Informations diverses**

- Classement de la digue de l'étang : suite à la réunion avec le STA, la DDT, la DREAL et l'EPAGE, la digue doit faire l'objet d'un arrêté car elle est considérée comme barrage. Ce classement impose des obligations réglementaires (registre, Visite Technique Approfondie VTA, rapport de surveillance...). Le STA, propriétaire de la route départementale, a accepté de prendre en charge l'élaboration de la Visite Technique Approfondie. Une convention devra être signée entre la commune et le STA pour définir les obligations et responsabilités de chacune des parties.
- Protection incendie : rencontre avec l'entreprise Romanzini qui, pour un classement en ICPE, a besoin de 240 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures.  
Le système communal ne permet pas d'assurer cette protection et il a été proposé de faire installer une réserve d'eau. Cette solution n'a pas été retenue par l'entreprise et celle-ci souhaite attendre que les travaux du faubourg d'arclin soient réalisés (aucun délai connu à ce jour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

**Le Maire,  
Christian VALLET**